



Bail administratif et bail commercial

Par **Sand**, le **08/12/2010 à 11:00**

Bonjour,rrrnJe souhaiterais savoir les caractéristiques du bail administratif, et la différence qu'il y a entre un bail administratif et un bail commercial.rnD'autre part, il y a-t-il un intérêt à être titulaires de baux commerciaux?rrnrnMerci de votre réponse

Par **mimi493**, le **08/12/2010 à 13:49**

bail administratif : le terrain appartient à l'Etat ou une collectivité locale ou un EPS, le locataire y construit un bâtiment d'intérêt général.rnrnbail commercial : le bien est loué pour une activité professionnelle/commerciale rnrnLes deux n'ont rien à voir

Par **fabienne034**, le **08/12/2010 à 14:33**

BONJOURrrrnLE Bail administrative ne confère aucun droit au preneur car l'occupation peut être résilié à tout moment rrrnCe bail est utilisé sur le domaine public le mot bail est impropre puisqu'il ne s'agit que d'une occupation précairernrle bail commercial de plus de 23 mois donne droit à la propriété commerciales au preneur qui signe un bail de neuf ou de douze ansrrrnil a un droit sur le bail qu'il peut revendre. rrrnCe bail ne peut être signé que sur le domaine privérrnpour tout savoir sur le bail commercial:rrrn<http://www.fbls.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>

Par **Sand**, le **09/12/2010** à **16:58**

Merci pour vos réponses, elles m'ont bien éclairées.